



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

novembre 2020
à octobre 2022

Durée des travaux:

13 mois

Montant global:

CHF 17'700'000.-

Effectif moyen:

40 pers.

Surface brute:

38'530m²

Béton:

22'000m³

Acier d'armatures:

2'100t

CENTRE DE PRODUCTION LAUSANNOIS DE LA RADIO TÉLÉVISION SUISSE (RTS)

Site de l'EPFL – Route des Noyerettes, 1015 Ecublens (VD)

Type de marché:

Privé, maçonnerie, béton armé

Caractéristique:

Le nouveau centre de production lausannois de la Radio Télévision Suisse (RTS) sur le site de l'EPFL à Ecublens, est le résultat d'un concours d'architecture international remporté par le bureau bruxellois OFFICE KGDVS.

Le centre va regrouper les activités radio, TV et digitales de plusieurs rédactions dont l'Actualité. Il offrira des espaces de rédaction modulaires, des studios polyvalents dédiés à la production audio et vidéo, des espaces administratifs et une grande zone d'accueil avec un restaurant et des zones dédiées à la découverte des médias, des concerts ou d'émissions en public.

Ce bâtiment polyvalent se distingue par quatre volumes de dimensions différentes (Média/Plateaux/Logistique/Administration) sur un radier général de 14 500 m² pour un niveau de sous-sol accueillant 174 places de parking. Par la suite, un « Champ » courbe de structure métallique, réalisée par l'entreprise Sottas, viendra se fixer sur les Emergences.

Éléments préfabriqués: Prédalles et prémurs

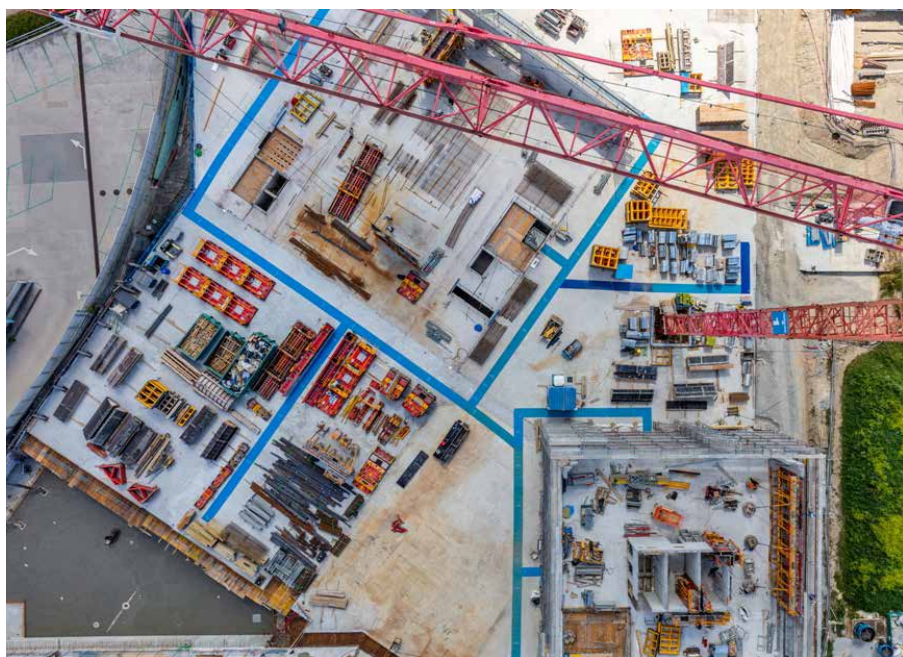
Coffrage: Escaliers hélicoïdaux sur place

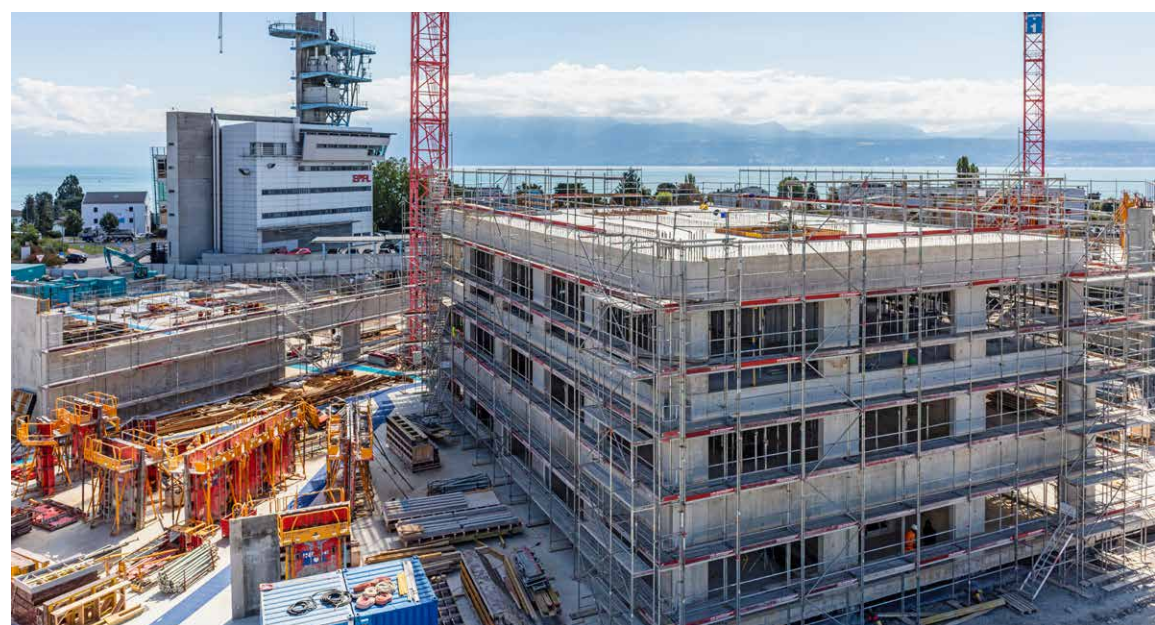
Matériel: Deux grues à tour et une centrale à béton

En charge de la phase réalisation, les bureaux OFFICE KGDVS et Fehlmann Architectes ont supervisé la construction. Mandaté en 2020 pour les travaux préparatoires du futur complexe, le consortium INDUNI-ORLATTI a ensuite décroché, en consortium également, la suite des travaux pour ce bâtiment emblématique: TS/terrassements (ORLATTI) et lot béton/ béton armé/maçonnerie (INDUNI).



Au programme: drainages, réalisation d'une galerie technique de 100ml dans la nappe nécessitant la pose de palplanches, dalles de type plancher, dalle avec localement des renforcements par de la précontrainte et des raidissements par des sommiers, réalisation de volées d'escaliers hélicoïdales avec un coffrage type 4, murs double hauteurs, prémurs, pré-dalles, etc.





INDUNI
ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
DEMAIN



Intervenants:

Maître de l'ouvrage

SRG SSR@RTS
p.a RTS Radio-Télévision Suisse
Quai Ernest-Ansermet 20
1211 Genève
Ludovic MANILLIER

Exécution

Consortium INDUNI & CIE SA (Pilote) /
ORLLATI SA
Rue des Alpes 2
1023 CRISSIER

Conducteur de travaux

Benoît CRESPO - 079 347 14 67
Bruno ASSUNCAO - 076 472 76 92

Contremaître

Manuel GONCALVES DA SILVA
079 812 62 93
Luis Carlos GIROTO PINTO - 079 264 41 61

Architectes

Direction de travaux et Architectes
OFFICE Kersten Geers David Van Severen
Rue de la Loi 26
1040 Brussels
Antonios PROKOS +32 2 503 05 71

Fehlmann Architectes SA

Place du Casino 2
1110 Morges
Christophe FAINI - 021 811 10 10

Ingénieurs civils

Ingeni SA
Rue du Jura 9
1004 Lausanne
Rémi PRISE - 021 644 22 22

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air :

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que : camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que : phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001 ; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres :

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Rue des Alpes 2 - Case postale 182
CH-1023 CRISSIER 1
Route de Champ-Colin 13 - CH-1260 NYON
T. 021 706 42 82 - F. 021 706 42 80
info@induni.ch - www.induni.ch

